

16 octobre 2025

DOSSIER de PRESSE

**PACTE CAPACITAIRE
REMISE DE CLEFS DES VÉHICULES**



La Martinique franchit une nouvelle étape dans la modernisation de ses moyens de secours. Grâce au Pacte Capacitaire, signé entre l'État (DGSCGC Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises) et les Services d'Incendie et de Secours (SIS), de nouveaux véhicules spécialisés viennent renforcer la flotte du SIS Martinique.

Ce programme national, lancé en 2019, a pour objectif, une meilleure couverture de certains risques et d'adapter les flottes aux risques contemporains : feux de forêts, risques industriels, catastrophes naturelles, mais aussi menaces émergentes de type NRBCE (nucléaire, radiologique, bactériologique, chimique, électrique). Il s'est accéléré en 2023 après la crise COVID sous l'impulsion du Ministère de l'Intérieur et est coordonnée sur nos territoires par le Préfet de zone et son Etat-Major de zone Antilles, en lien avec les préfets de Guadeloupe et Saint-Barthélemy Saint-Martin.

En Martinique, territoire exposé aux cyclones, inondations, séismes et feux de végétation, ces nouveaux moyens constituent un atout stratégique majeur pour la sécurité des habitants comme des sapeurs-pompiers.

Des objectifs clairs et prioritaires

- Renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers et des Martiniquais,
- Améliorer la réponse opérationnelle, notamment dans les zones escarpées,
- Adapter les équipements aux réalités du territoire : relief, climat tropical, risques multiples.

Les nouveaux véhicules

Dès 2025, la Martinique accueille les engins suivants :

- 3 CCFM HP (Camions-Citernes Feux de Forêts Moyenne capacité, Haute Pression) déjà livrés,
- 1 CCFM HPU (Camions-Citernes Feux de Forêts Moyenne capacité, Haute Pression Urbain),
- 1 VLHR (Véhicule Léger Hors Route) et 1 VIRT (Véhicule d'Intervention Risques Technologiques) attendus fin octobre/début novembre,
- 1 VPC (Véhicule Poste de Commandement) également en cours de fabrication et livré à la même période.

Cette flotte sera complétée selon le calendrier suivant :

- 2026 : 3 CCFM HP, 1 CCFM HPU, 1 VLHR, ainsi que des moyens d'intervention à bord de navires (IBNB),
- 2027 : 3 CCFMU, 1 CCFM HPU et 1 VLHR supplémentaires.

Ces engins se distinguent par une capacité en eau de 3 000 litres, des équipements spécifiques aux feux de végétation et aux interventions urbaines, un canon frontal pour attaquer les lisières, des capacités tout-terrain exceptionnelles, essentielles pour intervenir dans les zones rurales, les champs de canne ou les reliefs difficiles. Ils sont également dotés d'un système d'autoprotection, permettant aux personnels de rester à l'intérieur de la cabine face à une situation d'urgence.



La formation des personnels : une étape clé

La mise en service de ces engins s'accompagne d'une formation approfondie des sapeurs-pompiers. 18 agents ont suivi une session en partenariat avec la société SIDES et le service Formation du SIS.

- 7 conducteurs poids lourds issus des centres de secours concernés,
- 3 agents du service atelier pour la maintenance,
- 6 formateurs spécialisés en conduite tout-terrain (COD3),
- 2 agents du service magasins chargés du colisage et de l'inventaire du matériel.

Cette formation permet aux sapeurs-pompiers de maîtriser pleinement les capacités opérationnelles des engins, tout en garantissant leur entretien et leur efficacité sur le terrain.

Un financement partagé

Trois pactes capacitaires ont été validés pour la Martinique :

Feux d'espace naturel :

Budget global : 3 780 000 € HT,

État : 60,6 % soit 2 290 800 € HT,

CTM (subvention exceptionnelle d'investissement) : 35 % soit 1 323 000€ HT

SIS : 4.4% (166 320€ HT)

NRBCE :

Projet : 833 333 € HT,

État : 56 % soit 466 667 € HT,

CTM (subvention exceptionnelle d'investissement) : 39 % soit 325 000€ HT

SIS : 5% soit 46 666 € HT

Intervention à bord de navires (IBNB) :

Projet : 185 508 € HT,

État : 56 % soit 103 884 € HT,

CTM (subvention exceptionnelle d'investissement) : 39 % soit 72 348€ HT

SIS : 5% soit 9 276 € HT

Ces investissements traduisent une dynamique nationale forte, appuyée par les partenaires institutionnels.

Des bénéfices concrets pour le territoire

Avec ces nouveaux moyens, la Martinique renforce sa capacité à répondre aux principaux risques: feux de végétation, accidents de la route, inondations et cyclones, risques industriels et technologiques, catastrophes naturelles et NRBCE, interventions à bord de navires.

Au-delà des performances techniques, ces engins offrent une protection accrue aux sapeurs-pompiers, grâce à des cabines sécurisées et des équipements conformes aux standards les plus récents.

Le SIS de Martinique se dote d'une flotte moderne, adaptée aux réalités locales et tournée vers l'avenir. Le Pacte Capacitaire incarne un engagement fort de l'État, de la CTM et du SIS pour garantir la sécurité de la population et offrir aux sapeurs-pompiers des outils performants, sûrs et efficaces.